



CONCOURS

« Célébrez le Nouvel An lunaire »

Règlement de participation

Le Concours « **Célébrez le Nouvel An lunaire** » (le « **Concours** ») se déroule auprès des supermarchés IGA, IGA Extra et IGA Coop du Québec et du Nouveau-Brunswick ainsi qu'en ligne à Voilà.ca (chacun, un « **Magasin Participant** » et collectivement, les « **Magasins Participants** »). Il est organisé par Sobeys Capital Incorporée (l'« **Organisateur du Concours** ») et est commandité par Kim Phat Inc. (le « **Commanditaire Présentateur** »).

Le Concours débute le jeudi 9 janvier 2025 à 12H00 (HE) et se termine le mercredi 5 février 2025 à 23h59 (HE).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec ou du Nouveau-Brunswick;
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours; et
- Être un membre du Programme de récompense Scène+^{mc}* (le « **Programme** »).

(un « **Participant admissible** »)

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA, des ambassadeurs et influenceurs d'IGA, des Fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, des Commanditaires Présentateurs ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

*SI LE PARTICIPANT N'EST PAS UN MEMBRE DU PROGRAMME : il peut devenir membre du Programme directement en ligne à l'adresse <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/register> ou au comptoir du service à la clientèle d'un Magasin Participant en complétant l'adhésion en ligne. L'adhésion au Programme est gratuite, mais nécessite un accès à Internet (il est possible d'avoir accès à Internet gratuitement dans divers lieux publics). Lorsque vous êtes inscrit comme Membre cumulant des points au Programme (le « **Membre** »), vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme, telles que modifiées de temps à autre.

Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son Compte de membre Scène+^{mc} (le « **Compte de membre** ») soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur du Concours de le contacter, le cas échéant.

Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au Compte de membre et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. RÔLE DES PARTIES

Sobeys Capital incorporée est ci-après définie comme l'Organisateur du Concours.

Aux fins du présent Règlement, Kim Phat Inc. est ci-après défini comme un « **Fournisseur de Prix** » et n'est en aucun cas responsable de l'administration ou de l'exécution du Concours.

Aux fins du présent Règlement, Agence Co est ci-après défini comme l'« **Organisateur du voyage** » et n'est en aucun cas responsable de l'administration ou de l'exécution du Concours.

Les Participants comprennent et reconnaissent que le rôle du Fournisseur de Prix et le rôle de l'Organisateur du voyage dans le Concours est de fournir le Prix et n'est en aucune façon responsable de l'administration du Concours ou de la sélection des gagnants.

3. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat nécessaire. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez rédiger un courriel original de trois cents (300) mots ou plus expliquant **quel est votre produit Kim Phat préféré**. Veuillez indiquer dans votre message votre numéro de membre Scène+^{mc} et l'adresse de votre Magasin Participant, votre prénom, nom, adresse, numéro de téléphone et votre adresse courriel, et faire parvenir ce courriel à concoursqc@sobeys.com. L'objet de votre courriel doit être **Concours : Célébrez le Nouvel An lunaire** (une « **Demande de participation sans achat** »). La

Demande de participation sans achat devra être reçue par l'Organisateur du Concours au plus tard le dernier jour de la Période du Concours. Le moment de la réception d'une Demande de participation sera déterminé à la seule discrétion de l'Organisateur du Concours. En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par Compte de membre pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

Tout achat d'un produit Kim Phat participant dans un IGA participant ou sur la plateforme d'épicerie en ligne Voilà.ca, et spécialement identifiés comme « Produit Participant » aux fins du Concours ou indiqués en Annexe de ce présent Règlement, et sur présentation de la carte Scène+^{mc}, permet d'être automatiquement inscrit au Concours. Chaque Produit Participant (chacun, un « **Produit Participant** », collectivement, les « **Produits Participants** ») acheté donne une (1) Participation au Concours. Par exemple, un (1) Produit Participant acheté équivaut à une (1) Participation avec achat au Concours. L'achat de plusieurs Produits Participants lors d'une même transaction et sur présentation de la carte Scène+^{mc} permettra au Participant de cumuler le nombre de Participations se rapportant aux produits achetés. Un affichage dédié au Concours dans les Magasins Participants et à Voilà.ca permettra aux Participants de repérer les Produits Participants. En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Les Demandes de participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

4. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

Il y a onze (11) Prix à gagner dans le cadre de ce Concours (chacun, un « **Prix** », collectivement, les « **Prix** ») comme défini ci-après.

GRAND PRIX :

Un (1) Grand Prix (le « **Grand Prix** ») est à gagner dans le cadre de ce Concours. Un (1) gagnant éligible (le « **Grand gagnant** ») peut remporter un (1) voyage pour deux (2) personnes d'une durée de onze (11) jours et dix (10) nuits en Thaïlande d'une valeur marchande approximative de quinze mille dollars (15 000 \$ CAD).

Le Grand Prix inclut :

- Les vols aller de Montréal-Bangkok en classe économie pour 2 personnes sur une compagnie aérienne commerciale, les vols auront une (1) ou plusieurs escales;
- Les transferts entre les aéroports à destination et les hôtels;
- L'hébergement pour trois (3) nuits à Bangkok dans un l'hôtel de catégorie supérieure (4* ou 5*);
- Les déjeuners;
- Un (1) tour de ville guidée et les services d'un guide anglophone;
- Les vols aller pour deux (2) personnes en classe économie entre Bangkok et Phuket;
- Six (6) nuits à Phuket dans un l'hôtel de catégorie supérieure (4* ou 5*);
- Les vols de retour de Phuket-Montréal en classe économie pour 2 personnes sur une compagnie aérienne commerciale, les vols auront une (1) ou plusieurs escales.

Le Grand Prix n'inclut pas les assurances voyage, les dépenses personnelles, les repas autres que mentionnés ci-haut, les excursions supplémentaires, les services ou tout autres dépenses ou frais non mentionnés précédemment. Toutes autres dépenses relatives au voyage non mentionnées dans le présent Règlement seront à la charge du Grand gagnant. Le Grand gagnant sera tenu d'utiliser une carte de crédit lors de son inscription à l'hôtel afin de couvrir tous les frais accessoires non compris dans le Grand Prix. Le Grand gagnant et son invité devront suivre toutes les directives du Fournisseur de Prix et des Organismes du voyage, à défaut de quoi, il sera possible de mettre fin à leur participation ou à la continuation de leur participation au Grand Prix. Aucun changement ne pourra être apporté sans le consentement du Fournisseur de Prix.

Il est de la responsabilité exclusive du Grand gagnant et de son invité d'obtenir les documents requis pour le voyage en dehors du Canada. Le Grand gagnant et son invité doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus et ne doivent pas avoir de restrictions légales les empêchant de voyager en Thaïlande. L'Organisateur du Concours, le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage ne peuvent être tenus responsables dans l'éventualité où le Grand gagnant et/ou son invité se verraient refuser l'entrée en Thaïlande ou le retour au Canada. Dans de tels cas, le Grand gagnant et/ou son invité seront seuls responsables de tous les frais encourus et le Grand Prix sera annulé, aucun Prix de substitution ni aucune compensation financière ne pourront être réclamés. Le Grand gagnant et son invité ne peuvent rentrer dans un débit de boisson, à moins de présenter une pièce d'identité valide prouvant qu'ils ont l'âge légal en Thaïlande. L'Organisateur du Concours, le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage n'approuvent pas l'achat illégal ou la consommation illégale et/irresponsable d'alcool pendant le voyage et n'en seront pas tenus responsables. Le Grand gagnant et son invité devront respecter les conditions de location de l'hébergement et du moyen de transport. L'Organisateur du Concours, le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage ne peuvent pas être responsables des dommages commis et/ou accidents survenus pendant le séjour, le Grand gagnant et son invité seront alors seuls tenus responsables.

L'Organisateur du Concours, le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage ne sont en aucun cas responsables des aléas pouvant survenir pendant le séjour comme, de façon non exhaustive,

une annulation de séjour, une annulation de transport, une annulation d'excursion, des conditions météorologiques ou tout autre facteur indépendant de la volonté de l'Organisateur du Concours, le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage empêchant le gagnant et son invité de jouir pleinement du Grand Prix. En pareil cas, aucun Prix de remplacement ni aucun équivalent pécunier ne pourra être réclamé.

En cas d'annulation du séjour de la part du Grand gagnant, le Grand Prix sera annulé sans aucune compensation financière et ne pourra plus être réclamé. L'invité du Grand gagnant dégage l'Organisateur du Concours ainsi que le Fournisseur de Prix et l'Organisateur du voyage de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du Grand Prix décerné au gagnant et ne peut pas recevoir une compensation financière en cas d'annulation du Grand Prix.

Le Grand Prix doit être réservé par le gagnant chez Agence Co, situé au 5005 Jarry Est, Montréal, Québec, H1R 1Y1. Le voyage devra être effectué selon les dates confirmées par Agence Co et selon les disponibilités au moment de faire la réservation, entre les mois d'avril et de novembre seulement. Agence Co s'engage à respecter votre vie privée et à protéger vos informations personnelles. Nous devons recueillir des informations personnelles à votre sujet, telles que votre nom, date de naissance, adresse courriel et information de passeport. Certaines de ces informations sont partagées avec nos partenaires, tels que hôteliers et compagnies aériennes. En acceptant le Grand Prix, vous consentez à fournir ces informations à Agence Co. et vous comprenez les finalités pour lesquelles vos données à caractère personnel seront traitées.

Ce voyage est non-monnayable, ni remboursable et n'a aucune valeur en argent.

PRIX SECONDAIRES :

Un total de dix (10) Prix Secondaires sont à gagner dans le cadre de ce Concours (chacun, un « **Prix Secondaire** », collectivement, les « **Prix Secondaires** »). Chaque Prix Secondaire a une valeur approximative de mille dollars (1 000\$ CAD) et consiste en cent mille (100 000) points Scène+^{mc}. Consultez <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/how-it-works> pour plus d'informations concernant l'utilisation des points Scène+.

La valeur totale approximative des Prix pour ce Concours est de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$ CAD).

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le Compte de membre associé à la Participation en question.

Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée. En aucun cas l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu responsable si le Fournisseur de Prix n'offre pas le Prix tel que décrit dans le présent Règlement. Aucune compensation, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée à l'Organisateur du Concours en pareil cas.

5. TIRAGE

Le Tirage (le « **Tirage** ») aura lieu le mercredi 19 février 2025 à 11h (HE), aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord au Québec, H1G 3J5.

- Le Grand gagnant sera sélectionné de manière électronique et aléatoire parmi toutes les Participations reçues pendant la Période du Concours, conformément au présent Règlement,
- Dix (10) gagnants des Prix secondaires seront sélectionnés de manière électronique et aléatoire parmi toutes les Participations reçues pendant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

Un total de onze (11) gagnants seront sélectionnés pour toute la Période du Concours (chacun, un « **Participant sélectionné** », collectivement, les « **Participants sélectionnés** »).

Limite d'un (1) Prix par Participant, par foyer, pour toute la Période du Concours.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone le Participant sélectionné au moyen des coordonnées indiquées dans leur Compte de membre.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données de son Compte de membre soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes qui n'auront pas été mises à jour dans le Compte de membre des Participants.

Chaque Participant Sélectionné aura quarante-huit (48) heures, à la suite de la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un Formulaire d'Exonération (le « **Formulaire d'Exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans son Compte de membre. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de

- mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'Exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'Exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conformer au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
 - consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
 - fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix Principal et les Prix Secondaires, si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné). Limite d'un (1) Prix par Participant par ménage durant la Période du Concours.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

6. ATTRIBUTION DES PRIX

GRAND PRIX

Le Grand Prix doit être réservé par le gagnant à l'Agence Co. Le nom et les informations de contact du Grand Gagnant seront transmis à l'Organisateur du voyage afin que ce dernier puisse communiquer avec le Grand Gagnant pour réserver le voyage.

PRIX SECONDAIRES

Les points Scène+^{mc} seront déposés sur le Compte de membre du gagnant. Le Compte de membre

crédité des points Scène+^{mc} sera uniquement celui utilisé par le gagnant lors de sa Participation. Aucun transfert de points Scène+^{mc}, total ou partiel, ne peut être réalisé sur un Compte de membre tiers. Le Prix en point Scène+^{mc} n'est pas convertible en argent comptant et doit être accepté tel quel.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un trafiquage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent

Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues au Compte de membre Scène+^{mc}, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse www.iga.net/Concours ou à Voilà.ca.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par iga.net ni Voilà.ca. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à iga.net ou IGA.net ou Voilà.ca ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties

Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme iga.net ou IGA.net ou Voilà.ca. et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Scène+ ^{mc} est une est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ANNEXE

Produits participants

| | |
|---|-------------|
| KIMPHAT RAVIOLI STYLE SHAOMEI 12/375G | 62879000132 |
| KIMPHAT ROULEAU IMPERIAUX POULET 12/300G | 62879000136 |
| KIMPHAT RAVIOLI STYLE HARGOW 12/375G | 62879000131 |
| KIMPHAT ROULEAU IMPERIAUX CANARD 12/300G | 62879000135 |
| KIMPHAT SAUCE SAMBAL OLEK 24/250G | 62879000138 |
| KIMPHAT SAUCE SRIRACHA 12/432ML | 62879000139 |
| KIMPHAT RIZ JASMIN 1/8KG | 62879000142 |
| KIMPHAT BISCUIT AMANDES 15/280G | 62879000051 |
| KIMPHAT SAUCE HOISIN 12/298ML | 62879000134 |
| KIMPHAT SAUCE ROULEAU IMP 12/298ML | 62879000128 |
| KIMPHAT SAUCE CHILI SUCREE 12/298ML | 62879000133 |
| KIMPHAT NOUILLES CHOW MEIN INST 12/454G | 62879000033 |
| KIMPHAT SAUCE SOYA LEGERE 12/500ML | 62879000015 |
| KIMPHAT SAUCE SOYA FONCEE 12/500ML | 62879000016 |
| KIMPHAT RIZ SUSHI CALROSE 12/900G | 62879000002 |
| KIMPHAT RIZ BASMATI 12/900G | 62879000000 |
| KIMPHAT RIZ BASMATI 8/1.6KG | 62879000001 |
| KIMPHAT LAIT DE COCO LEGER 6% 24/400ML | 62879000048 |
| KIMPHAT LAIT DE COCO 24/400ML | 62879000047 |
| KIMPHAT RIZ JASMIN 10/2KG | 62879000062 |
| KIMPHAT NOUILLES RIZ PAD THAI MOYEN 12/4 | 3089105348 |
| KIMPHAT NOUILLES VERMICELLE RIZ 12/400G | 82780900244 |
| KIMPHAT ASPERGES BLANCHES PELEES 12/330G | 62879000022 |
| KIMPHAT CHAMPIGNON VOLVAIRE CONS 24/425G | 62879000019 |
| KIMPHAT NOUILLES FRAICHES UDON 15/4X200G | 62879000018 |
| KIMPHAT CHAMPIGNON SHIITAKE ENT 24/284G | 62879000031 |
| KIMPHAT NOUILLES RIZ PHO PETITE 12/400G | 62879000057 |
| KIMPHAT NOUILLES RIZ PAD SEE EW 12/400G | 62879000058 |
| KIMPHAT NOUILLE INSTANT POULET 12/120G | 62879000003 |
| KIMPHAT NOUILLE INST BOEUF EPICE 12/120G | 62879000004 |
| KIMPHAT NOUILLE INSTANT LEGUMES 12/120G | 62879000008 |
| KIMPHAT NOUILLE INSTANT BOEUF 12/120G | 62879000007 |
| KIMPHAT RIZ GRAIN LONG 6/2KG | 62879000065 |
| KIMPHAT CHATAIGNES D'EAU ENTIERS 12/227G | 62879000076 |
| KIMPHAT CHATAIGNES D'EAU TRANCHE 12/227G | 62879000075 |
| KIMPHAT LITCHIS ENTIERS DS SIROP 12/567G | 62879000068 |
| KIMPHAT POUSSE BAMBOU BANDES 12/227G | 62879000069 |

| | |
|---|-------------|
| KIMPHAT POUSSE BAMBOU TRANCHES 12/227G | 62879000072 |
| KIMPHAT COEUR PALMIER ENTIER 24/398ML | 62879000084 |
| KIMPHAT COEUR PALMIER TRANCHES 24/398ML | 62879000085 |
| KIMPHAT HUILE DE SESAME 20/163ML | 62879000099 |
| KIMPHAT ROULEAU PRINTEMPS LEGUME 10/1KG | 62879000114 |
| KIMPHAT COEUR ARTICHAUT ENTIER 24/398ML | 62879000115 |
| KIMPHAT COEUR ARTICHAUT QUART 24/398ML | 62879000116 |
| KIMPHAT GYOZA AUX CREVETTES 12/454G | 62879000117 |
| KIMPHAT SAUCE SOYA SASHIMI 12/298ML | 62879000100 |
| KIMPHAT VINAIGRE A SUSHI 12/298ML | 62879000103 |
| KIMPHAT FEUILLES DE RIZ 22CM 24/400G | 62879000113 |
| KIMPHAT VINAIGRETTE 12/298ML | 62879000105 |
| KIMPHAT SAUCE KIMCHI 12/298ML | 62879000101 |
| KIMPHAT SAUCE TERIYAKI 12/298ML | 62879000104 |
| KIMPHAT RIZ CALROSE 3/4KG | 62879000119 |
| KIMPHAT SAUCE HUITRES 12/298G | 62879000169 |
| KIMPHAT SAUCE PAD THAI 12/298G | 62879000168 |
| KIMPHAT SAUCE POISSON 12/298ML | 62879000167 |
| KIMPHAT NOUILLES JAPONAISES 180G 15X4PK | 62879000125 |
| KIMPHAT TANGERINE DANS SIROP 24/284ML | 62879000170 |
| KIMPHAT NOUILLES SOMEN 24/400G | 62879000162 |
| KIMPHAT NOUILLES SARRASIN 24/300G | 62879000164 |
| KIMPHAT NOUILLES UDON SECS 24/300G | 62879000163 |
| KIMPHAT RIZ BRISE AU JASMIN 10/2KG | 8,85527E+11 |
| KIMPHAT ROULEAU AGNEAU SURG 12/340G | 62879000159 |
| KIMPHAT ROULEAU EPAUL BOEUF SUR 12/340G | 62879000158 |
| KIMPHAT GATEAU MADELEINES PANDAN 15/280G | 62879000157 |
| KIMPHAT GAT FROMAGE JAPONAIS 12/270G | 62879000178 |